

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL du jeudi 21 mars 2024

Adopté lors de la séance du Conseil communal du jeudi 2 mai 2024

Présidence : Samuel DEBOSENS

Membres : 55

Présents : 49

Excusés : MM. LEOPIZZI Stéphane, SCHEIDEGGER Frédéric, STANIMIROVIC Zeljko,
TRIBOLET Laurent

Mme JEANFAVRE Estelle

Absents : M. MENTO Giuseppe

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Assermentation des Conseillères et Conseillers élus lors de l'élection complémentaire au Conseil communal
3. Appel
4. Ratification de l'ordre du jour
5. Ratification du PV de la séance du 14 décembre 2023
6. Message de l'ancien Président du Conseil
7. Communications du Bureau du Conseil
8. Communications de la Municipalité
9. Communications des délégués auprès des associations intercommunales
10. Élection d'un nouveau membre pour la COGEST
11. Divers et propositions individuelles

1. Bienvenue

Le vice-président souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Il indique que les nouveaux élus seront assermentés immédiatement et les invite dès lors à venir devant l'Assemblée.

2. Assermentation des Conseillères et Conseillers élus lors de l'élection complémentaire au Conseil communal

Le vice-président demande à l'Assemblée de se lever et procède à la lecture de la formule du serment prescrite par la loi, à laquelle Mmes L. CROTTAZ, S. FARKAS-MILON, D. RAMOS MORGADO MORAIS, A. VALLELIAN et S. ZAUGG ainsi que MM. D. COMTE, Ch. GENDRE, E. HEIJKOOP, Th. JACOT-GUILLARMOD, A. MISEREZ, F. REY, P. SOGUEL-DIT-PIQUARD, B. VALLAT et A. WEBER ont répondu « oui je le promets ».

Le vice-président félicite les Conseillers nouvellement assermentés et les invite à prendre place parmi l'Assemblée.

Il précise qu'avec les nouveaux Conseillers, le Conseil est composé de plus de 44 membres et peut dès lors valablement délibérer, pour autant que le quorum soit atteint.

Le vice-président passe la parole à la Secrétaire pour procéder à l'appel.

3. Appel

La Secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

4. Ratification de l'ordre du jour

Personne ne souhaitant intervenir, le vice-président soumet au vote l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté à une très large majorité.

Le vice-président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Ratification du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Personne ne souhaitant intervenir, le vice-président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023, tout en précisant que les Conseillers nouvellement assermentés peuvent choisir de l'accepter, le refuser ou s'abstenir.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est adopté à une large majorité, moins 9 abstentions.

6. Message de l'ancien Président du Conseil

Le vice-président invite M. Alberto FERNANDEZ à prononcer quelques mots.

M. A. FERNANDEZ regrette tout d'abord ne pas avoir pu assermenter les nouveaux Conseillers, tant il s'est investi pour trouver des candidats. Il était en effet préférable qu'il puisse être assermenté en tant que Municipal afin de prendre ses fonctions le plus rapidement possible. Ensuite, il remercie le Bureau du Conseil pour la collaboration et relève le plaisir qu'il a eu à siéger au sein du Conseil et à le présider, malgré le souvenir d'une première séance animée. Il remercie les Conseillers pour leur implication dans la vie de la

Commune ainsi que les membres passés et présents du Bureau du Conseil. Il remercie en particulier le vice-président, M. Samuel DEBOSSENS, qui lui a été d'une grande aide, ainsi que la Secrétaire, Mme Myriam MESSERLI, pour son travail et son implication.

Mme D. LOPEZ, au nom du Bureau du Conseil, lui remet une attention et le vice-président passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications du Bureau du Conseil

Démission de M. Alberto FERNANDEZ : à la suite de son élection à la Municipalité, il s'est vu contraint de démissionner du Conseil communal. Le vice-président le remercie pour le travail accompli pour la Commune dans sa fonction de président du Conseil communal. Il s'est rapidement et parfaitement adapté à la fonction et a permis l'évolution et la professionnalisation de certains processus, comme le démarrage des Commissions *ad hoc*. Il le remercie également d'avoir largement participé à la préparation de la présente séance et relève le plaisir qu'il a eu à travailler sous sa présidence. Enfin, le vice-président félicite M. A. FERNANDEZ pour son élection à la Municipalité et se réjouit de la future collaboration.

Présidence du Bureau du Conseil : M. Samuel DEBOSSENS et Mme Déborah LOPEZ assureront la co-présidence du Bureau jusqu'aux élections statutaires annuelles du mois de juin. Mme D. LOPEZ se présentera alors comme candidate à la présidence. Dans l'intervalle, les vice-présidents travailleront ensemble pour préparer au mieux les futures tâches qui attendent Mme D. LOPEZ, dans l'hypothèse où elle serait élue.

Élections complémentaires à la Municipalité : le Bureau électoral s'est réuni à deux occasions en vue de dépouiller les élections complémentaires à la Municipalité. Mme D. LOPEZ a présidé le Bureau du 4 février (1^{er} tour) et M. S. DEBOSSENS celui du 25 février 2024 (2^{ème} tour). Le président d'alors, M. A. FERNANDEZ, était en effet candidat et ne pouvait dès lors pas les présider. Le vice-président invite les Conseillers à consulter les résultats et taux de participation sur le site internet de la Commune de Cugy.

Visite du Préfet, 29 février 2024 : la visite annuelle du Préfet a eu lieu le 29 février 2024, en présence de Mme D. LOPEZ et M. A. FERNANDEZ. À cette occasion le Préfet a relevé le travail minutieux et exemplaire de la Secrétaire. En fin de journée, le traditionnel repas a pu être partagé avec le Préfet et les autorités de la Commune d'Oulens-sous-Echallens.

Votations fédérales, 3 mars 2024 : le Bureau électoral s'est réuni une nouvelle fois le 3 mars 2024 à l'occasion des votations fédérales, sous la présidence de M. A. FERNANDEZ, qui a tenu à officier une dernière fois malgré son élection quelques jours auparavant. Le taux de participation a été élevé. Le vice-président invite les Conseillers à consulter les résultats sur le site internet de la Commune de Cugy.

Assermentation de M. Alberto FERNANDEZ en tant que Municipal : le 4 mars 2024, M. A. FERNANDEZ a été assermenté afin qu'il débute dès que possible sa nouvelle fonction de Municipal. Cette assermentation s'est déroulée en présence d'une délégation du Bureau du Conseil, des présidents de la COFIN et de la COGEST, de la Municipalité quasi *in corpore* et

du Secrétaire municipal. L'événement a été suivi d'un apéro au carnotzet afin de passer un moment convivial et de faire perdurer les traditions.

Séance du Conseil communal du 2 mai 2024 : trois préavis seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil communal. Ils concerneront l'extension du Collège de la Combe, l'achat de la parcelle RF n°67 ainsi que la réfection de la route de Lausanne. Trois Commissions *ad hoc* ont été nommées et les séances de lancement auront lieu les 25 et 27 mars 2024.

Commission consultative SDIS Haut-Talent : cette commission municipale concernait la révision des statuts du SDIS Haut-Talent. Le vice-président remercie la Commission pour la remise de son rapport, malgré les délais très courts.

Le vice-président passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. Communications de la Municipalité

La Municipalité fait lecture de ses communications qui font partie intégrante du présent procès-verbal.

Le vice-président remercie la Municipalité et passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. P. GISCLON, délégué auprès de l'AET, indique qu'une séance s'est tenue le 14 mars 2024. Un nouveau délégué pour la Commune de Bretigny a été assermenté. Le Président du CODIR a fait part de son rapport pour l'année 2023. Une nouvelle génératrice a pu être mise en service le 31 janvier 2024 et permettra à la STEP d'être entièrement autonome en cas de coupure de courant. Un appel d'offres est en cours au sujet d'un projet de panneaux photovoltaïques.

Les comptes 2023 et le rapport de la commission de gestion ont été présentés et approuvés à l'unanimité. Les charges pour 2023 représentent un total d'environ CHF 722'000.-, dont environ CHF 194'000.- pour Cugy. Pour finir, l'Assemblée a été informée du fait que M. A. FERNANDEZ reprendrait le poste de délégué puisqu'il est désormais en charge du dicastère des épurations. La prochaine séance aura lieu le 7 octobre 2024.

M. Ch. DURUSSEL précise avoir gardé le dicastère de l'assainissement et que M. A. FERNANDEZ est désormais le représentant de la Commune au Conseil intercommunal de l'AET.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le vice-président passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. Élection d'un nouveau membre pour la COGEST

Le vice-président rappelle que la COGEST compte actuellement cinq membres et peut, selon le Règlement, en compter entre cinq et sept. M. Ph. VALLELIAN a émis le souhait de faire

partie de la COGEST. Le vice-président invite tout Conseiller qui le souhaiterait à se porter candidat.

Personne ne souhaitant se présenter, le vice-président propose d'élire M. Ph. VALLÉLIAN par acclamation.

Est élu par acclamation M. Philippe VALLÉLIAN en tant que membre de la COGEST.

Le vice-président le remercie pour son engagement et passe au dernier point de l'ordre du jour.

11. Divers et propositions individuelles

Le vice-président invite tout Conseiller qui le souhaiterait à prendre la parole.

M. A. MAILLARD a constaté, dans la dernière PIO, que le projet de fusion des Communes de Cugy, Bretigny et Morrens a été reporté à la prochaine législature. Il prend acte de cette décision mais regrette ce choix, au vu des résultats très favorables du sondage et du fait qu'il reste encore plus de deux ans à la législature actuelle. En effet, un tel projet de fusion prendrait 18 mois selon le site de l'État de Vaud et une partie du travail et des analyses pourraient être repris du premier projet de fusion qui n'avait pas abouti. Au surplus, il lit l'art. 13 al. 3 de la loi cantonale sur les fusions de communes et relève que les Communes disposent de six mois supplémentaires pour faire aboutir le projet de fusion.

M. Th. AMY, pour répondre à M. A. MAILLARD, indique qu'une longue discussion a eu lieu entre les diverses Municipalités. Par manque de disponibilité et d'énergie, les Municipalités ont constaté que ce projet serait difficile à mener, en particulier compte tenu des autres projets qu'elles doivent mener dans le cadre de leurs travaux réguliers.

Cette initiative fait suite à une prise de contact par le responsable cantonal du développement des fusions de communes. Les Municipalités des trois Communes concernées sont intéressées et leurs attentes sont relativement alignées. Le problème réside davantage dans l'énergie que les Municipalités sont capables de mettre dans ce projet. Ainsi, le report de ces démarches est un choix raisonnable des Municipalités et elles espèrent que le projet pourra reprendre à partir de la prochaine législature, étant précisé qu'il est possible que les nouveaux Municipaux élus aient un autre avis sur la question.

Le Syndic comprend que la population regrette ce choix et rappelle qu'un tel projet avait déjà échoué dans deux Communes, ce qui a entraîné une certaine déception et des coûts. Il est convaincu qu'il était possible de mettre en œuvre un tel projet dans le temps restant de la législature, mais cela aurait nécessité un alignement des Municipalités et des ressources suffisantes des nouvelles autorités pour implémenter une telle fusion, notamment du point de vue de l'administration et du maintien du service public. Une période de 18 à 24 mois aurait été nécessaire à partir du moment où la décision de fusion aurait été prise.

Par ailleurs, telle fusion entraîne une population dépassant 3'000 habitants et ainsi, à terme, un vote à la proportionnelle avec la création de groupes et des modalités de fonctionnement différentes. De plus, une forme de professionnalisation du fonctionnement du Conseil

communal, du Bureau des Conseil et des Municipaux interviendrait. Le temps disponible avant la fin de la législature pourrait être mis à profit pour réfléchir aux conséquences que pourraient engendrer un tel projet au niveau du Conseil communal. Une fusion aurait en effet un impact sur le mode d'élection, sur le fonctionnement du Conseil et sur le type de débats politiques qui s'y dérouleraient.

M. Ph. VALLELIAN souhaite la bienvenue aux nouveaux Conseillers. Au sujet de la dernière PIO, il se demande à quel poste du budget sont attribués les coûts du nouvel Observatoire de la cohabitation et combien cela coûtera.

Mme C. CHRISTE indique qu'une personne du village lui a fait part de sa difficulté de prendre les transports publics du fait qu'elle habite loin des lignes de bus et qu'elle a de la peine à marcher. Elle souhaiterait dès lors savoir s'il est possible de mettre à disposition des places de parc gratuites pour les personnes souhaitant utiliser les transports publics.

M. Th. AMY, pour répondre à Mme C. CHRISTE, indique que cette problématique relève de celle des P+R, qui est une solution offerte aux personnes habitants ou non dans le village et souhaitant déposer leur voiture avant de prendre les transports publics. Il précise qu'une étude a eu lieu au niveau du SDNL et de la région Gros-de-Vaud au sujet la création de P+R. Les Communes se trouvant le long de la ligne TL 60, à l'exception de Bottens, en ont été exclues. Ces Communes n'ont en effet pas à mettre en place un tel système, leur objectif étant de permettre un accès aux transports publics, sans qu'il ne soit nécessaire de prendre sa voiture au préalable.

Dans le cadre du préavis 20-2023 concernant la mise en place d'un fonds communal pour l'énergie, certaines mesures étaient prévues pour encourager les habitants de Cugy à prendre les transports publics ou leur vélo pour se rendre en Ville de Lausanne. Pour répondre à Mme C. CHRISTE, il n'existe pas à Cugy de places de parc gratuites sur le domaine public pour ce type de prestations, faute d'espace disponible.

Enfin, le Syndic se demande s'il est opportun d'utiliser sa voiture pour une faible distance, de moins d'un kilomètre, pour ensuite prendre le bus. Il estime qu'un tel parking P+R n'a pas sa place à l'intérieur d'une localité. Le développement de la mobilité douce au sein du territoire communal est un des objectifs de la Municipalité. Le sujet est délicat et pourrait engendrer des dépenses et investissements conséquents. Par exemple, les abris pour vélos doivent, selon les normes actuelles, être couverts et sécurisés. Il serait également envisageable de prévoir un service de transports publics autonome et interne à la Commune, ce qui pose la question du niveau de fréquentation de telles lignes. Au surplus, les essais effectués jusqu'à lors n'ont pas été concluants. À l'heure actuelle, il n'existe ainsi aucun moyen mis en place par la Commune pour rejoindre les arrêts de bus. Il reconnaît que cela est un problème pour les personnes âgées ou à mobilité réduite mais la Municipalité ne peut y apporter de solution.

M. J.-P. STERCHI, pour répondre à M. Ph. VALLELIAN, indique que l'Observatoire de la cohabitation a été lancé en phase test afin d'aider la Municipalité à résoudre des problèmes récurrents au sein de la Commune, notamment autour du centre commercial. Cet Observatoire a été créé afin de faire le lien entre la répression et la prévention. Dans ce cadre, un travailleur social de proximité sera engagé et aura pour mission de s'occuper de la jeunesse.

Des résultats à moyen terme sont visés avec la mise en place d'une personne référente pour les jeunes en difficulté. Une collaboration est également prévue avec la police de proximité. La Municipalité a souhaité mettre en place un dispositif complet et non seulement les passages de la police, celle-ci ayant indiqué que son travail n'était pas suffisant.

Un contrat, résiliable après une année, a été signé avec l'Observatoire de la cohabitation. Quatre séances ont déjà eu lieu entre la Municipalité et l'Observatoire. Ils ont notamment rencontré des propriétaires et locataires vivant autour des lieux problématiques. Ainsi, CHF 25'000 d'honoraires annuels sont prévus pour l'opération d'accompagnement, qui consiste en une dizaine de séances par année, du personnel sur le terrain, la remise de rapports et une aide à la résolution de problèmes qui dépassent les compétences de la Municipalité. Le personnel engagé est formé pour s'adresser aux jeunes et créer un climat de confiance. Le Municipal est confiant en l'avenir avec la mise en place d'une telle mesure, afin de ne pas laisser perdurer une telle situation problématique.

M. Ph. VALLELIAN remercie M. J.-P. STERCHI pour sa réponse et se demande si le montant articulé s'additionne aux CHF 70'000.- pour l'engagement du travailleur social.

M. J.-P. STERCHI répond que tel est bien le cas.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h06.

CONSEIL COMMUNAL

Le vice-président :
S. DEBOSENS

La Secrétaire :
M. MESSERLI

Cugy, le 24 mars 2024